

## Compte – rendu de la séance de Conseil Municipal du LUNDI 6 MAI 2019

**L'an deux mil DIX-NEUF, le LUNDI 6 MAI, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GARDRAT, Maire.  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12  
Nombre de membres présents : 11  
Date de convocation : le 29 AVRIL 2019**

**Étaient présents :** Jean-Jacques GARDRAT, Serge RENAULT, Sophie BOULAY, Gérard PLATON, Sandra FRAIN, Christophe CAJAT, Christine CHARREAU, Claudine LENOIR, Agnès SURGENT (arrivée à 20H30) Jean-Noël THIBAUT et Bruno VUITTENEZ.

**Absent excusé :** Joël HALLAY

**Absent :** /

**Pouvoirs :** Joël HALLAY à Serge RENAULT

**Madame Sandra FRAIN a été nommée secrétaire de séance.**

Après avoir ouvert la séance, le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter la question suivante à l'ordre du jour :

-Demande de subvention au titre du CRST de la Région Centre Biodiversité Trame Verte et Bleue (actions de fleurissements et développement de la biodiversité en centre-bourg). Accord à l'unanimité des membres pour rajouter cette affaire à l'ordre du jour.

Le Maire fait savoir que l'ordre de présentation des affaires inscrites à l'ordre va être modifié et qu'il convient d'aborder, dès le début de séance, la question relative au Devenir du camping municipal et ses modalités de gestion. Le Conseil Municipal donne son accord.

### **0- Approbation du précédent compte-rendu de séance**

Le compte-rendu de la séance du 8 avril 2019, qui a été transmis à tous les conseillers municipaux, n'appelle de leur part aucune observation. Le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

### **1 – Devenir du camping municipal-Modalités de gestion**

Le Maire rappelle que par délibération n° AVRIL 19.11 du 8 avril 2019, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de prononcer, après mise en demeure, la déchéance pour faute grave du contrat de concession de délégation de service public conclu avec Monsieur BESSIERE Vincent pour la gestion, l'exploitation, l'animation du camping municipal des « Prés Barrés ».

Cette décision et la délibération exécutoire ont été notifiée au concessionnaire par lettre recommandée du 24 avril 2019 réceptionnée le 27 avril 2019.

Entre-temps, il s'avère que le Concessionnaire, Monsieur BESSIERE Vincent, s'est mis en règle, certes avec un retard très important et après trois mises en demeure, et a fourni à la Commune une attestation d'assurance valide pour une période allant du 28 janvier 2019 au 31 décembre 2019, couvrant désormais les activités de camping et d'hébergement de plein air (attestation d'assurance transmise par lettre recommandée du 24 avril 2018 réceptionnée en Mairie le 26 avril 2019).

Lors d'un rendez-vous avec le Maire, le Concessionnaire a demandé à ce que le Conseil Municipal réexamine sa situation et il a proposé de venir à la rencontre des Conseillers Municipaux pour exposer sa situation et les difficultés rencontrées lors des derniers mois.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte que Monsieur BESSIERE, Concessionnaire, expose sa situation et les diverses difficultés rencontrées au cours des derniers mois.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BESSIERE, Concessionnaire, qui expose les faits et l'historique de la situation, ainsi que les grandes difficultés qu'il a rencontrées auprès des compagnies

d'assurances pour obtenir une garantie en bonne et due forme, correspondant à l'activité qu'il exerce dans le cadre de la concession de délégation de service public. Il dresse un bilan rapide de la fréquentation du camping et des réservations enregistrées à ce jour et fait savoir qu'il fait le maximum pour développer l'activité et la fréquentation du site, même s'il reconnaît qu'il a pu commettre des erreurs par négligence sur le plan administratif.

Suite à cette intervention, afin que le Conseil Municipal se positionne sur cette affaire et délibère librement sans influence, comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-18, le Maire propose aux membres du Conseil que la séance de déroule à huis clos pour cette affaire qui était portée à l'ordre du jour de cette séance.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se réunir à huis clos pour délibérer sur cette affaire et le public est invité à quitter la salle.**

Après de nombreux et longs échanges et réflexions sur la situation,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la suite à donner à cette affaire et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent ou non revenir sur la procédure de déchéance qui a été engagée et maintenir ou non le contrat de concession de délégation de service public pour la gestion du camping au profit de Monsieur BESSIERE Vincent.

Considérant que le Concessionnaire a fourni « *in extremis* » à la Commune le justificatif de son assurance professionnelle avec une période de validité allant du 28/01/2019 au 31/12/2019,

Considérant que le courrier de résiliation pour déchéance de contrat de concession adressé par la Commune au Concessionnaire et que la lettre recommandée adressée par le Concessionnaire pour transmettre son attestation d'assurance à la Commune se sont « croisés » le 24 avril 2019,

A la majorité, par **6 voix pour**, 3 voix contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE** de maintenir le contrat de concession de délégation de service pour la gestion du camping municipal au profit de Monsieur BESSIERE Vincent,
- DÉCIDE** de retirer sa délibération n°AVRIL 19.11 du 8 avril 2019 prononçant déchéance dudit contrat de concession pour faute grave du concessionnaire.

**Monsieur le Maire prononce la fin du huis clos.**

## **2 – Demande de subvention à la Région Centre au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour les actions de fleurissement et de développement de la biodiversité en centre-bourg dans le cadre de la Trame Verte et Bleue**

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du projet et de ses principaux axes, à savoir :

- Régénération de la haie champêtre du Chemin Vert et du Clos de la Minauderie (par plessage, entretien raisonnée et création de trognes)
- Développement de la biodiversité dans le Parc Consigny (mise en place de nouveaux végétaux suite à la restructuration du parc liée à l'agrandissement de l'EHPAD contigu, création d'un nouvel accès par la rue Courtin avec création d'un jardin partagé et expérimental cogéré par l'Association Perche Nature, mise en place de nichoirs, hôtels à insectes et de mobilier public durable...)
- Opération d'expérimentation pour renforcer le rôle de corridor de biodiversité de certaines rues : opération de fleurissement durable en pied de mur des habitations (secteur Rue des Poilus et ruelles adjacentes).

Pour mener à bien ce projet et ces diverses actions, la Commune aura recours à l'expertise et aux conseils des trois intervenants suivants :

	<b>Prestations</b>	<b>Coût TTC</b>
CAUE 41	Animation de temps de conseils et de formation-chantier destiné à l'équipe communale et aux habitants : Parc Consigny et Jardin Chapoton, fleurissement rue des Poilus et ruelles adjacentes	5.000 €
Association Perche Nature	Réunions de concertation pour le fleurissement durable des rues, animations d'ateliers participatifs grand public et scolaires, création de panneaux informatifs et d'un dépliant	3.700 €
Maison Botanique	Accompagnement pour la poursuite de l'entretien du Chemin Vert et de la haie du Clos de la Minauderie (fourniture de matériaux, organisation de chantiers participatifs...	3.597 €
	<b>TOTAL</b>	<b>12.297 €</b>

Le Conseil Municipal approuve ce projet et les dépenses qui en découlent et sollicite du Conseil Régional l'attribution d'une subvention au taux maximum au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (80 %).

### **3 – Jury criminel-tirage aux sorts des jurés d'assises**

Les membres du Conseil Municipal ont procédé au tirage au sort de trois électeurs en vue de l'établissement de la liste préparatoire des Jurés d'Assises 2020 (parmi les électeurs âgés de moins de 70 ans et de plus de 23 ans et ayant leur résidence administrative dans le Département).

### **4–Restructuration-réaménagement de Halle et du RDC de la Mairie : Point d'étape**

Monsieur le Maire rend compte de l'état d'avancement du projet. La consultation d'entreprises pour les travaux de dépollution amiante/plomb est achevée et le choix de l'entreprise soumissionnaire va intervenir très rapidement.

Pour les travaux (10 lots), l'avis d'appel public a concurrence a été lancé le 29 avril et publié le 3 mai. La date limite de remise des offres est fixée au mercredi 29 mai à 12 H. La Commission d'Appel d'Offres-MAPA se réunira pour l'ouverture des plis et examiner l'analyse des offres établie par le maître d'œuvre.

Les demandes d'autorisation au titre du droit de l'urbanisme et de la sécurité et de l'accessibilité des ERP ont été déposées auprès des différents services instructeurs. L'Architecte des Bâtiments de France a effectué dernièrement une visite de la Halle de la Mairie et a émis des recommandations (repose d'une lisse en pierre sur le pourtour de la partie haute de la façade de la Mairie).

Le Maître d'œuvre a établi l'A.P.D. (Avant Projet Définitif), ainsi que le D.C.E. (dossier de consultation des entreprises). Un nouvel estimatif financier prévisionnel a été fourni, il s'établit désormais à 473.000 € H.T. (+ 50.000 H.T. € par rapport à l'estimation initiale).

Enfin, certaines modalités d'organisation lors de la phase chantier sont abordées :

- nécessité de louer et mettre en place un barnum sur le parking de la place du Marché pour accueillir les commerçants non-sédentaires du Marché Percheron durant toute la durée des travaux soit environ 6 mois (dépenses estimatives : 2.000 € pour la pose/dépose du barnum + 1.000 €/mois de location).
- durant les travaux de dépollution, l'accès du public se fera par la salle des élections.

### **5–Ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie**

Dans le cadre de l'opération des travaux de restructuration-réaménagement de Halle de la Mairie, dans l'attente du versement des subventions accordées qui interviendront en fin d'opération, il est nécessaire de recourir à l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 200.000 €, pour disposer de la trésorerie nécessaire au paiement des travaux dès le lancement de l'opération.

Une consultation de trois organismes bancaires a été lancée : deux banques ont remis leur proposition et la Banque Postale n'a pas répondu.

Récapitulatif des propositions reçues :

Caractéristiques des offres	CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE	CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE-CENTRE
Durée	1 An	1 An
Taux Variable	EONIA + <b>0,50 % de marge</b> Soit 0,50 % à ce jour	EURIBOR 1 semaine+ <b>1,06 % de marge</b>
Montant mini des tirages	10.000 €	aucun montant mini
Frais de tirage	Offert	-
Commission d'engagement	200 €	300 € de frais de dossier
Commission de non-utilisation	néant	0,10 % sur les fonds non tirés

Considérant que les conditions de l'offre financière du Crédit Agricole Val de France sont les plus intéressantes, cette offre est retenue.

## 6-Tarifs Piscine Municipale Saison estivale 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que les tarifs de la piscine municipale ont été révisés en 2017,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les tarifs de la piscine municipale d'été,
- **DÉCIDE** de diminuer les tarifs de location des transat-bain de soleil et de le ramener à 2 € la demie journée
- **PRÉCISE** que ces tarifs s'appliqueront à compter de l'ouverture de la piscine municipale d'été à partir de la saison estivale 2019,

Les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 sont donc les suivants :

	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2019	Tarifs réduits « campeurs »
Entrée Bain Adulte	3 € l'entrée	2 € l'entrée
Entrée Bain Enfant (moins de 16 ans)	2 € l'entrée	1 € l'entrée
Abonnement 10 entrées Bain Adulte	25 € l'abonnement	15 € l'abonnement
Abonnement 10 entrées Bain Enfant (moins de 16 ans)	12 € l'abonnement	8 € l'abonnement
Tarif groupe à partir de 10 personnes (colonies, centres aérés...) tarif unitaire par personne	1,20 € par personne	
Tarifs écoles maternelles et primaires (par classe et par heure d'utilisation)	10 € par classe et par heure d'utilisation	
Pénalité pour perte de bracelet	6,00 €	6, 00 €
Location d'un transat-bain de soleil	<b>2 €</b> la demi-journée	<b>2 €</b> la demi-journée

Pour information, valeur du Passeport Temps Libre CAF : 6,00 €

## 7- Participation financière au Syndicat Intercommunal du Collège de Morée

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser la subvention de 124 € sollicitée par le Syndicat Intercommunal du Collège Louis Pasteur de Morée pour un élève scolarisé en classe ULIS (Année scolaire 2018-2019).

## 8- Organisation Fête et Feu d'artifice du 20 juillet 2019

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire fait savoir que la fête du 20 juillet sera organisée conjointement entre les associations locales et la Commune :

- Perch'Athlon organisé par l'association Pays du Perche en Loir-et-Cher
- Repas dansant-cochon grillé organisé par l'association A.E.P. Saint Louis de Gonzague (13 € le plateau-repas)
- Feu d'artifice organisé par la Commune (la commande est passée).

La liste des conseillers municipaux disponibles pour assurer la bonne organisation de cette manifestation est établie.

## 9- Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le Maire, considérant les délibérations du Conseil Municipal du 8 avril 2014 et du 11 septembre 2017, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2019/19	9 avril 2019	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain pour un bien sis, 15 rue Saint-Denis
2019/20	9 avril 2019	Mission d'assistance à maîtrise d'œuvre en matière d'ingénierie thermique dans le cadre de l'opération de Restructuration-réhabilitation de la Halle-RDC de la Mairie-Lettre de commande de prestations passée avec le Bureau INGETHERM de St Amand Longpré (41) pour un montant de 1.400 € H.T. soit 1.680 € T.T.C.
2019/21	12 avril 2019	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain pour un bien sis, 16 rue Honoré de Balzac
2019/22	29 avril 2019	Passation d'un contrat annuel pour la vérification et l'entretien de l'ensemble des bouches incendie du territoire communal au prix unitaire de 60 € H.T. pour une quantité estimative de 33 poteaux incendies
2019/23	3 mai 2019	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain pour un bien sis, 42 rue des Poilus

## AFFAIRES DIVERSES

Destruction des nids de frelons asiatiques : la Communauté de Communes des Collines du Perche a mis en place un dispositif et une aide financière en faveur des particuliers qui doivent faire procéder à la destruction des nids de frelons asiatiques. Les particuliers qui feront appel aux deux prestataires conventionnés par la CCCP bénéficieront d'un remboursement des frais de destruction de nid à hauteur de 120 € sur présentation de la facture acquittée

## QUESTIONS DIVERSES

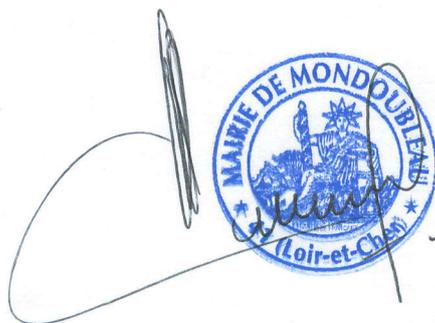
Monsieur THIBAULT rappelle que lors d'un précédent conseil, un projet d'installation de boîte à livres avait été évoqué.

-Dates à retenir :

- 8 mai : Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945
- Dimanche 26 mai : élections européennes
- Mardi 11 juin à 20 H : prochain Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10.

**Le Maire**  
**Jean-Jacques GARDRAT**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MONDOUBLET' at the top and 'Loir-et-Cher' at the bottom, with a central emblem featuring a figure holding a staff and a cross.